



Appel à l'action

Investir davantage, plus équitablement et plus efficacement dans l'éducation

S'appuyant sur les engagements de l'ODD4-Éducation 2030, l'Appel à l'action des partenaires du GPE 2021 sur le financement de l'éducation, la Déclaration de Paris sur le financement de l'éducation et d'autres cadres existants sur le financement du développement, cet Appel à l'action sur l'investissement pour l'éducation exhorte tous les pays et tous les partenaires à prendre des mesures concrètes aux niveaux national et international.

Au niveau national, les gouvernements doivent :

- Assumer leur responsabilité concernant le financement adéquat de l'éducation, en s'efforçant d'identifier et d'éliminer les principaux obstacles qui freinent la mise en œuvre des priorités convenues au niveau national et des objectifs convenus au niveau international pour l'éducation, notamment dans le cadre de l'ODD4. Les dirigeants nationaux ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre ces objectifs.
- Augmenter la marge de manœuvre budgétaire pour l'éducation et s'engager à bloquer des fonds pour la protection sociale et les systèmes éducatifs. Suite aux Déclarations d'Incheon et de Paris, les gouvernements doivent allouer au moins 4 à 6 % du PIB et au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation, en sanctuarisant les budgets de l'éducation publique dans un contexte fiscal contraint en raison de la pandémie de COVID 19 et de la crise économique mondiale.
- S'engager à protéger et à augmenter l'investissement réel par étudiant et par élève pour atteindre un critère national ambitieux, établi en fonction du contexte national et régional.
- S'engager à atteindre un ratio impôt/PIB adéquat, selon les besoins, par des réformes fiscales ambitieuses et progressives, assorties d'engagements en matière de financement de l'éducation.
- S'engager à répartir les investissements dans l'éducation de manière plus équitable et plus efficace, en commençant par l'éducation et la protection de la petite enfance, afin de progresser efficacement vers une éducation de qualité pour tous. Fixer des objectifs précis concernant le pourcentage de l'investissement dans l'éducation destiné aux 40 % et 20 % de familles défavorisées, de familles vivant en zone rurale ou isolée, d'enfants handicapés ou particulièrement vulnérables.
- Suivre et rendre compte de l'investissement dans l'éducation et de ses résultats de manière désagrégée et systématique, afin de s'assurer que l'investissement dans l'éducation est équitablement réparti, en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. Intégrer les questions d'égalité des sexes au suivi des dépenses publiques afin d'identifier les effets



des dépenses d'éducation sur les filles et les garçons, de réorienter les dépenses pour corriger les déséquilibres et de restructurer les dépenses pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

- S'engager à investir dans les possibilités de requalification et d'apprentissage continu pour aider à préparer les jeunes et les adultes à l'économie du futur et favoriser de nouvelles opportunités d'emplois décents dans les économies verte et numérique en pleine croissance.
- Renforcer l'efficacité des investissements dans l'éducation en réduisant les fuites, en augmentant les capacités des parties prenantes et des institutions, en travaillant avec les partenaires de l'éducation de manière inclusive, en renforçant les cadres de responsabilisation et en améliorant le développement et la gestion du personnel enseignant.
- Prendre des mesures pour relier la planification sectorielle et la programmation budgétaire afin que les plans d'éducation s'accompagnent de stratégies de financement claires et réalistes avec des coûts et des revenus solides. Développer des données adaptées et actualisées pour relier et évaluer ces plans par rapport aux résultats attendus.
- S'engager à définir des stratégies politiques et financières intégrées et à long terme visant à stimuler l'investissement dans l'éducation, par exemple en utilisant des cadres de financement nationaux intégrés (INFF) et des stratégies de budgétisation conformes aux ODD.

La communauté internationale doit :

- Donner la priorité aux actions mondiales en matière de fiscalité, en soutenant les réformes internationales qui peuvent aider les pays à augmenter rapidement et progressivement le rapport impôt/PIB, en rendant les échanges entre les institutions financières internationales et les pays plus audacieux et plus progressif en matière de réformes fiscales, et en veillant à ce que les règles mondiales n'entraînent pas les pays vers un nivellement fiscal par le bas et des incitations fiscales néfastes.
- Promouvoir une action mondiale contre les niches fiscales, y compris en s'accordant sur un registre mondial des actifs, la réduction des flux financiers illicites, la taxation du commerce inéquitable, une action contre les paradis fiscaux et la promotion d'un processus de définition de règles fiscales mondiales équitables.
- Soutenir les mécanismes financiers innovants tels que le Mécanisme international de financement de l'éducation (IFFEd), qui a pour but d'accroître de manière significative le financement de l'éducation dans les PFR-PRI par le biais de banques de développement régionales et multilatérales.
- S'efforcer d'augmenter les subventions et les financements intelligents existants qui ont permis d'aider les pays les plus pauvres à accroître leur marge de manœuvre budgétaire et à faire face à un surendettement croissant, qui bloque souvent les possibilités d'emprunts importants, y compris dans les PFR-PRI.
- Soutenir les mesures d'allègement, de restructuration et, dans certains cas, d'annulation de la dette pour tous les pays qui consacrent plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation



- Trouver de nouvelles solutions et de nouveaux mécanismes pour débloquer des financements et faire avancer le dossier sur une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) et la réaffectation des DTS existants aux pays qui en ont le plus besoin pour investir dans l'éducation.
- Revoir l'architecture internationale du financement et de la dette afin d'assurer la mobilisation de ressources suffisantes pour soutenir les objectifs de développement durable à long terme, notamment en supprimant les conditionnalités de réduction des dépenses d'éducation comme préalable à l'obtention de nouveaux financements, et en utilisant des outils innovants tels que les échanges dette-éducation.
- Exhorter le FMI et d'autres institutions financières internationales à lever les obstacles, tels que les restrictions salariales dans le secteur public, qui empêchent l'augmentation des dépenses en matière d'éducation, et à défendre les politiques qui permettront un nouveau recrutement significatif d'enseignants professionnels partout où il y a des pénuries.
- Créer de nouvelles normes et formules pour aider les ministères des Finances et les gouvernements dans leur ensemble à prendre en compte les retours sur investissement à long terme dans l'éducation, afin que les dépenses d'éducation ne soient pas considérées comme des dépenses de consommation dans les cadres de dépenses et d'autres documents budgétaires / de planification à moyen terme.
- Convenir d'une nouvelle approche collective internationale du financement de l'éducation des réfugiés et d'autres apprenants déplacés par les catastrophes climatiques. Cette mesure doit répondre aux besoins éducatifs spéciaux des enfants déplacés et réfugiés.
- Respecter le critère de 0,7 % du revenu national brut (RNB) établi pour l'aide publique au développement (APD) des donateurs, augmenter la proportion de cette aide destinée à l'éducation et la disponibilité de prêts concessionnels et de subventions pour l'éducation à 15 % - 20 % des portefeuilles et les attribuer aux pays qui en ont le plus besoin.
- Assurer un suivi factuel des progrès accomplis par rapport aux critères de référence nationaux, régionaux et mondiaux, en matière de responsabilisation, d'appropriation nationale, de participation et de transparence, au sein du Comité directeur ODD4-Éducation 2030 et du Mécanisme mondial de coopération en matière d'éducation (MMC) réformé.
- Contribuer à la création, à l'animation et au maintien de réseaux d'apprentissage par les pairs et d'échanges de connaissances et de pratiques concernant les dépenses consacrées à l'éducation, l'équité et l'efficacité, en comblant l'écart entre la théorie et la pratique.
- Soutenir le développement des capacités, l'orientation stratégique, le partage des connaissances et le suivi des efforts d'intégration du genre dans les plans et les budgets du secteur de l'éducation, y compris en plaçant le genre au premier rang de l'aide au développement dans l'éducation par les Nations unies.

Comme toutes les activités phares du Sommet sur la transformation de l'éducation, l'appel à l'action sera promu et défendu dans les mois à venir et fera l'objet d'un suivi et d'un contrôle sous l'égide du Comité directeur de haut niveau (CDHN) ODD4, assurés par ses comités chargés des données et du suivi et ses comités techniques des finances, composés d'États membres et de partenaires experts.



NATIONS UNIES
SOMMET 2022
SUR LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉDUCATION



Projet, 8 septembre 2022